



Licenciement de Pascaline : c'est non ! stop à l'acharnement syndical contre sud



Dijon le 24/06/2025 ne pas jeter sur la voie publique

Le syndicat Sud Solidaires BPCE dénonce le projet de licenciement de notre déléguée syndicale, Pascaline, un acharnement ciblé contre son organisation et qui dure depuis fin 2023.

Les élections professionnelles de novembre 2023 et le score historique de SUD avec 17.5% des voix inquiète la direction. En effet, loin des compromissions et des petits arrangements, Sud mène un travail sur le terrain au quotidien, aux côtés des salariés.

Sud dénonce les conditions de travail à la CEBFC, la politique salariale qui donne toujours moins à ceux qui ont besoin de plus, les fermetures d'agences, les suppressions d'emplois.

Depuis 2 ans, les pressions de la part de la Direction sur les représentants des salariés et les élus Sud s'est accentuée : convocation à une réunion de recadrage en janvier 2024, intimidations de la part de certains hiérarchiques directs, menaces de la Direction envers les élus au CSE dans des réunions début 2025, le tout avec l'assentiment d'autres organisations syndicales qui vont jusqu'à faire des déclarations en CSE pour prendre la défense du DRH.



S'agissant de Pascaline, à son retour de congé maternité en 2023, la médecine du travail a déclaré la salariée inapte à son poste, tout en préconisant un reclassement sur un emploi administratif au siège dijonnais. Plus de 500 postes y sont localisés : un reclassement était donc non seulement possible, mais cohérent avec les capacités de l'entreprise.

Malgré cela, la CEBFC a refusé d'engager une démarche de reclassement, envisageant directement un licenciement pour inaptitude et impossibilité de reclassement.

Le CSE a refusé ce licenciement en avril 2024. L'inspection du travail l'a ensuite rejeté à son tour. La direction a alors saisi le ministère du Travail dans le cadre d'un recours hiérarchique : nouveau refus. Désormais, la CEBFC a engagé un **recours contentieux** devant le tribunal administratif pour tenter d'annuler la décision ministérielle.

Depuis plus d'un an, la Direction a eu de multiples occasions de proposer des postes à Pascaline, de la former pour la maintenir dans l'emploi. Au lieu de ça, elle a préféré mettre son énergie dans des recours et des procédures judiciaires.

En mai 2025, la direction relance une nouvelle procédure pour obtenir, une fois encore, l'autorisation de licencier notre déléguée syndicale alors même que la décision du tribunal administratif n'est pas rendue ! Pour la Direction de la Caisse d'Épargne, la justice est trop lente, elle ne veut plus attendre. Un entretien préalable à licenciement est à nouveau programmé le vendredi 27 juin à 16h.

Lors du CSE du 28 mai 2025, SUD Solidaires BPCE a dénoncé cet acharnement inacceptable, qui dure depuis plus d'un an.

→ **Le syndicat demande l'annulation des procédures en cours et l'entretien du 27 juin.**

→ **Le syndicat demande à être reçu immédiatement par le Président du Directoire.**

En attaquant ainsi Pascaline, ne supportant aucune opposition à sa politique délétère qui détruit des emplois, ferme des agences et dégrade les conditions de travail des salariés, la Caisse d'Épargne attaque non seulement le syndicat SUD BPCE et les salariés qu'il représente mais aussi le syndicalisme tel qu'il est pratiqué par SOLIDAIRES.

Tous ensemble nous sommes rassemblés ce 24 juin pour dire STOP à cet acharnement syndical !



Les représentants sur solidaires de la CEBFC